

COMITE DE DIRECTION

Pv du 02/05/2024

Président : M. Pierre MICHEAU

Trésorier : M. Pierre FABRE

Secrétaire général : M. Franck VARILLES

Situation financière des clubs – Mai 2024

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel, en vue de la réorganisation du service de comptabilité, il leur est demandé d'effectuer le paiement soit par chèque soit par virement en mentionnant le nom du club avant le 16 mai 2024 dernier délai.

Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement par chèque ou par virement bancaire en mentionnant le nom du club avant le 16 mai 2024 dernier délai.

Le Comité Directeur fera application de l'article 1-3 des dispositions communes :

« Article 1-3 : Finances »

Pour être autorisés à disputer une compétition, les clubs doivent être financièrement en règle avec la FFF, la LFO, le District et les autres clubs.

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

- 1ère récidive : sanction de deux points de pénalité
- 2ème récidive : sanction de trois points de pénalité
- 3ème récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.


Les clubs rencontrant des difficultés de paiement doivent prendre contact avec le trésorier du District avant la date d'échéance et demander un échelonnement de la dette. Des facilités pourront être accordées sous réserve de s'acquitter d'au moins 30% de la somme due chaque mois. »

552756	AA F.C. ALBERES / ARGELES	533,00 €
553097	AA S PERPIGNAN NORD	60,00 €
581817	AAA F. O. SUD HERAULT	15,00 €
531488	AAA-FC CLAIRA/SAINT LAURENT	122,00 €
553264	AAA-O. C. PERPIGNAN	172,00 €
500095	AA-HERAULT SETE	49,00 €
531415	A-PO-CABESTANY	118,14 €
527791	A-PO-CANO TOULOUGES	430,10 €
538526	A-PO-POLLESTRES	157,14 €
582305	A-PO-THEZA ALENYA CORNEIL	92,14 €
582702	ARIEGE-CEPAF	30,00 €
551240	ARIEGE-MIREPOIX	419,83 €
561156	AVENIR FOOTBALL CATALAN	235,00 €
561208	AS MEDITERRANEE 34	99,00 €
560834	FC BONS HOMMES	404,17 €
554333	LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORTS F. C	149,00 €
581877	ALARIC FC	64,04 €
505991	ALZONNE F.C.	606,51 €
564227	AEF	150,00 €
549091	OJ BEZIERS	132,00 €
530100	PO-USEPMM	752,96 €
554462	ARMISSAN FC	95,00 €
518004	ARZENS E.S.	439,93 €
560537	ASC MAHORAISE	268,96 €
548103	BADENS RUSTIQUE R.C.	15,00 €
519689	BRAM A.S	432,93 €
590237	BRIOLET FC	1 150,45 €
548132	CARCASSONNE FAC	1 468,68 €
564161	CASTEL FC CHAURIEN	976,14 €
580919	CORBIERES MEDITERRANEE	801,68 €
528505	CUXAC AUDE OL	1 128,92 €
564150	ESPERAZA AS	734,53 €
552043	ESPOIR COURSANNAIS	32,51 €
517800	FANJEUX E.S.	368,27 €
560279	FLEURY FC	60,36 €
560893	GOAL	1 318,00 €
581405	GPT FOOT PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	392,56 €
547920	GPT FRESQUEL CABARDES	639,28 €
541675	GRUISSAN MJC	115,52 €
563596	HAUT MINERVOIS OL	699,92 €
560998	LABASTIDE FUTSAL	579,37 €
564421	LAPALME	67,00 €
533755	LE COUGAING F.C.	391,63 €
564403	LEUCATE FC	196,32 €
564062	LEZIGNAN ATLAS	2 206,49 €
517815	LIMOUX F.C	919,68 €
564555	MALEPERE CAUX	29,71 €
539814	MAS STE PUELLES F.C.	404,91 €
560236	MONTREAL FC	134,47 €
581261	MT NOIRE US	156,00 €

890450	NARBONNAIS SPORTING FUTSAL	1 312,61 €
540547	NARBONNE F.U.	978,81 €
506197	NAUROUZE LABASTIDE	361,03 €
552807	OL CORBIERES SUD MINERVOIS	2 149,92 €
561103	PEYRIAC BAGES FC	2 806,89 €
527203	PEZENS USA	538,67 €
564098	PIEUSSE RC	985,15 €
524095	QUILLAN H.V.FC	428,15 €
519687	RAZES LASSERRE	100,54 €
560937	SPORTING FUTSAL CARCASSONNE	180,10 €
534933	ST MARTIN LALANDE	250,10 €
525531	ST NAZAIRE F C	720,15 €
520185	ST PAPOUL O S	898,70 €
521348	STE EULALIE VILLESEQUELANDE	233,09 €
548191	TRAPPEL FC	1 121,54 €
509410	TREBES F C	1 483,90 €
550059	UF LEZIGNANAIS	2 936,16 €
582387	VILLASAVARY US	622,84 €
548101	VILLEDUBERT F C	305,40 €
529108	VILLEGLY F C	2 671,05 €
864617	VIVRE ENSEMBLE	609,52 €

Le secrétaire général

M. VARILLES Franck



Le Président du District

M. MICHEAU Pierre

